

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté N°70

Règlementation temporaire de la circulation et du stationnement
Brocante / Vide-greniers du 14 juillet 2026

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225 ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU la demande en date 10 juin 2026 faite par

L'Association des professions indépendantes de Limogne dont le siège social se situe à Limogne-en-Quercy (46), pour l'organisation d'une brocante / vide-greniers, le Mardi 14 juillet 2026 ;

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules en certains points ;

ARRETE

Article 1er : Le Mardi 14 Juillet 2025, de 6h00 à 19h00 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits à compter du Lundi 13 juillet à 19h jusqu'au Mardi 14 juillet à 19h :

- La place Jean-Louis Belvezet
- La Place Maurice Bergougnoux
- Le long de la place du Marché
- Sur la rue de Lugagnac de l'intersection avec l'avenue de Villefranche jusqu'à l'intersection avec la rue du Château
- Sur la place d'Occitanie de l'intersection avec Villefranche jusqu'au parking du Moulin
- La route de Beauregard

Article 2 : La déviation des véhicules se fera par les : Rue de l'église, Rue du Grainetier, Rue de Cénevières, route de Varaire, rue du Mas de Litre et rue du Mas de Bassoul.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'organisateur de la manifestation.

Article 5 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Lot.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY,
Le 06/07/2026

Affiché le 09/07/2026

Publication au registre le 06/07/2026

Pour le Maire et par délégation
Le 2^{ème} Adjoint,

Gérard MOREL-BASSOUL.